

6-1 Compte rendu financier de l'action¹³ 2008

Réseau de Recherches Fondées sur les pratiques psychothérapeutiques

Cette fiche est à détacher et à retourner dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été accordée. Elle doit obligatoirement être établie, avant toute nouvelle demande de subvention. Vous pouvez ne renseigner que les cases grises si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Charges	Prévision	Réalisation	%	Produits	Prévision	Réalisation	%
I – charges directes affectées à l'action				I – ressources directes affectées à l'action			
60 – Achat				70 – vente de produits finis, prestations de services, marchandises			
Prestations de services							
Achats matières et fournitures (ordinateurs, disques durs)		6639		74 – subventions d'exploitation			
Autres fournitures MAJ logiciel		1484		Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)			
61 – services extérieurs	13200	6749		- DGS	52900	52900	
Locations mobilières et immobilières				- INSERM	30000	30000	
Entretiens et réparations				-			
Assurances				Région(s) :			
Documentation		1239		-			
Divers : prestation inserm		5513		-			
62 – autres services extérieurs	25100	26867		Département(s) :			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		18564		-			
Publicité, publication				Commune(s) :			
Déplacements, missions		8303		-			
Services bancaires, autres				-			
63 – Impôts et taxes				Organismes sociaux (à détailler)			
Impôts et taxes sur rémunération				-			
Autres impôts et taxes				-			
64 – charges de personnel	19050	11860		Fonds Européens			
Rémunération des personnels		7900		CNASEA (emploi aidé)			
Charges sociales		3960		Autres aides, dons ou subventions affectées			
Autres charges de personnel				-			
65 – autres charges de gestions courante				75 – autres produits de gestion courante			
66 – charges financières							
67 – charges exceptionnelles				76 – produits financiers			
68 – dotation aux amortissements				78 – reports (ressources non utilisées d'opérations antérieures)			
- Engagement à réaliser sur subventions attribuées		25550					
II – charges indirectes affectées à l'action				II – ressources indirectes affectées à l'action			
Charges fixes de fonctionnement 7% action		3751					
Frais financiers							
Autres							
TOTAL des charges	82900	82900		TOTAL des produits	82900	82900	
86 – emplois des contributions volontaires en nature				87 – contributions volontaires en nature			
Secours en nature				Bénévolat			
Personnel bénévole				Dons en nature			
TOTAL				TOTAL			

¹³ Cf. Arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.